



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Canada

Développement économique Canada

pour les régions du Québec

Près des **entreprises**,
Près des **régions**.

RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL POUR LE
TRIMESTRE TERMINÉ
LE 30 JUIN 2025

Publié par

Développement économique du Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 1X9

www.dec-ced.gc.ca

©Sa Majesté le Roi, chef du Canada, représenté par la ministre de
l'Industrie et ministre responsable de Développement économique
du Canada pour les régions du Québec, 2025

Catalogue: lu90-1/19F-PDF

ISSN : 2368-6553

Tables des matières

SECTION 1

INTRODUCTION	5
1.1 POUVOIRS, MANDAT ET PROGRAMMES	5
1.2 MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT	6
1.3 STRUCTURE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC (DEC)	6

SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS	8
2.1 ANALYSE DES AUTORISATIONS	8
2.2 ANALYSE DES DÉPENSES	11

SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES	14
-------------------------------	----

SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES	16
---	----

SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS	18
---	----

SECTION 6

ANNEXES.....	20
6.1 ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ)	21
6.2 DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉES)	22



SECTION 1

INTRODUCTION

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport devrait être lu de concert avec le [Budget des dépenses 2025-2026](#) et le [Plan ministériel 2025-2026](#).

Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

DEC est l'organisme fédéral clé pour le développement économique des régions et des PME au Québec. Son objectif est de stimuler le démarrage et la croissance des entreprises pour rendre les régions plus innovantes, productives et compétitives. DEC offre ainsi des services adaptés et favorise la collaboration locale. Ce soutien attire aussi des investissements qui renforcent la prospérité économique du Québec et du Canada.

DEC joue un rôle crucial dans le dynamisme économique des régions en s'appuyant sur leurs forces. Nous aidons les collectivités à diversifier leur économie, en particulier celles frappées par des chocs économiques. Nous soutenons les PME et les OBNL grâce à des investissements stratégiques.

DEC propose des services-conseils adaptés aux besoins des entreprises, des OBNL et des collectivités. Des conseillers spécialisés offrent un accompagnement personnalisé pour faciliter l'accès au financement, établir des partenariats et soutenir la croissance des entreprises québécoises. DEC offre aussi un service d'information pour aider les petites entreprises et les futurs entrepreneurs à se développer.

DEC reste à l'affût des besoins des régions et des entreprises du Québec par l'intermédiaire de ses 11 bureaux d'affaires répartis sur le territoire et des liens tissés avec les autres acteurs du développement économique.

DEC dispose de trois catégories de programmes pour appuyer sa responsabilité essentielle, soit :

- Innovation régionale
- Vitalité des collectivités
- Appui ponctuel ou ciblé

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de DEC sont disponibles dans le [Budget des dépenses 2025-2026](#) et le [Plan ministériel 2025-2026](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par DEC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de DEC accordées par le Parlement et utilisées par DEC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations disponibles sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

DEC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Développement Économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Deux crédits annuels sont prévus pour la gestion des dépenses de DEC :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, qui comprend les autorisations de DEC liées aux coûts relatifs au personnel et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien;
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, qui comprend toutes les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi des crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux.



SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES
RÉSULTATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente différentes informations financières au 30 juin 2025, telles que les autorisations disponibles pour l'année et les dépenses effectuées durant le premier trimestre, tout en établissant des comparaisons avec l'exercice précédent.

L'explication des variations sous-tend que les écarts de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

Les sections 2.1, 2.2, ainsi que les tableaux présentés en annexe, contiennent les détails de cette information financière.

2.1 Analyse des autorisations

Les autorisations totales au 30 juin 2025 s'élèvent à 331,2 M\$, alors qu'elles étaient de 316,2 M\$ au 30 juin 2024.

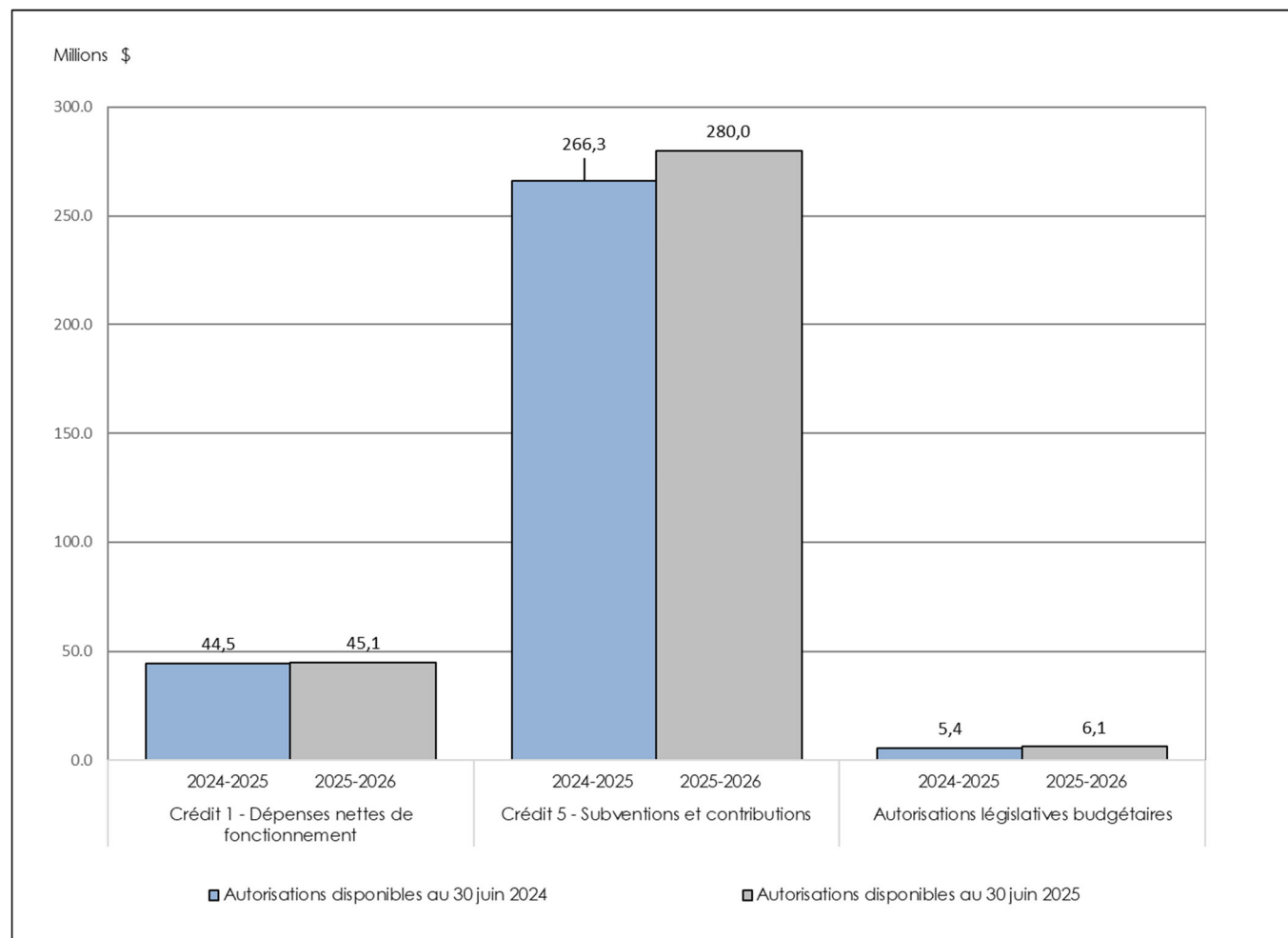
L'augmentation observée de 15,0 M\$ (+4,7%) cette année résulte des variations suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de +0,6 M\$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +13,7 M\$;
- Autorisations législatives budgétaires de +0,7 M\$.

Note : Dans le rapport, les totaux pourraient ne pas correspondre en raison des arrondissements.

Le graphique qui suit illustre les autorisations budgétaires annuelles par crédit en date du 30 juin 2025, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Autorisations annuelles par crédit budgétaire au 30 juin, exercice 2025-2026 comparé à 2024-2025



Autorisations liées au crédit 1 (Fonctionnement)

Au 30 juin 2025, les autorisations totalisent 45,1 M\$, alors qu'elles étaient de 44,5 M\$ au 30 juin 2024. Il s'agit donc d'une augmentation de 0,6 M\$ cette année. L'écart de 1,3 % est considéré comme étant non significatif.

Autorisations liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

Au 30 juin 2025, les autorisations en subventions et contributions (S&C) totalisent 280,0 M\$, alors qu'elles étaient de 266,3 M\$ au 30 juin 2024. Il s'agit donc d'une augmentation nette de 13,7 M\$ (+5,1 %) cette année. Cet écart se compose de plusieurs éléments, certains ayant varié à la hausse et d'autres à la baisse.

Les principaux écarts sont les suivants :

- Augmentation du financement (+23,5 M\$)
 - Supplément d'appoint pour le programme de croissance économique régionale par l'innovation : 8,3 M\$;
 - Initiative régionale pour l'intelligence artificielle : +6,6 M\$;
 - Initiative régionale pour l'innovation en construction résidentielle : +6,3 M\$;
 - Fonds des initiatives pour les communautés du Nord isolées : +1,1 M\$;
 - Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires : +0,6 M\$;
 - Autres éléments : +0,6 M\$.
- Diminution ou fin du financement (-9,8 M\$)
 - Initiative d'innovation quantique régional : -3,3 M\$;
 - Fond pour le conseil des normes internationales d'information sur la durabilité : -2,7 M\$;
 - Modernisation de la cale de halage au port de Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine : -2,0 M\$;
 - Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona : -1,8 M\$.

Autorisations législatives budgétaires

Au 30 juin 2025, les autorisations totalisent 6,1 M\$, alors qu'elles étaient de 5,4 M\$ au 30 juin 2024. Il s'agit d'une augmentation de 0,7 M\$ (+13,0 %). Cette augmentation est attribuable à un ajustement du taux réel effectif attribuable au régime des avantages sociaux des employés.

2.2 Analyse des dépenses

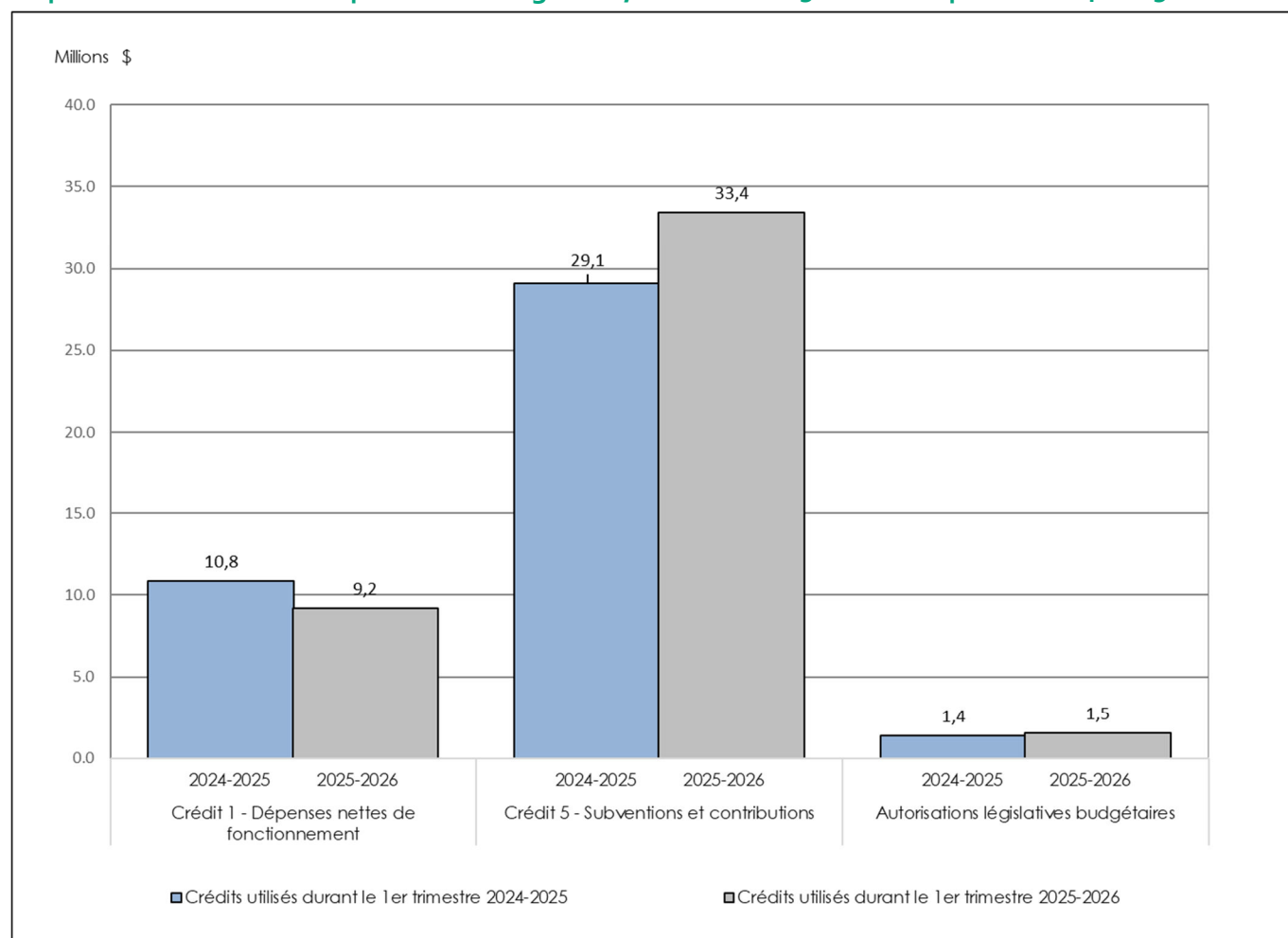
Les dépenses totales de DEC enregistrées lors du 1^{er} trimestre 2025-2026 se chiffrent à 44,1 M\$, alors qu'elles étaient de 41,3 M\$ à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation nette de 2,8 M\$ (+6,8 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de -1,6 M\$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +4,3 M\$;
- Autorisations législatives budgétaires de +0,1 M\$.

Le graphique qui suit illustre les dépenses effectuées lors du 1^{er} trimestre 2025-2026 par crédit, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Dépenses du 1^{er} trimestre par crédit budgétaire, exercice 2025-2026 comparé à 2024-2025



Dépenses liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)

Les dépenses nettes de fonctionnement du 1^{er} trimestre 2025-2026 se chiffrent à 9,2 M\$, comparativement à 10,8 M\$ en 2024-2025. Il s'agit d'une diminution de 1,6 M\$ (-14,8%) cette année.

Au 1^{er} trimestre de 2025-2026, les dépenses de fonctionnement ont diminué à la suite des efforts déployés par l'Agence dans le cadre de l'initiative pangouvernementale de recentrer les dépenses vers les priorités gouvernementales. Pour ce faire, le ministère s'est doté d'une directive stricte encadrant les déplacements et a réduit la taille de son effectif par l'attrition de postes d'employés quittant à la retraite ou dont les contrats ont pris fin. Ainsi, les postes des salaires et des déplacements ont diminué, expliquant la variation.

Dépenses liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

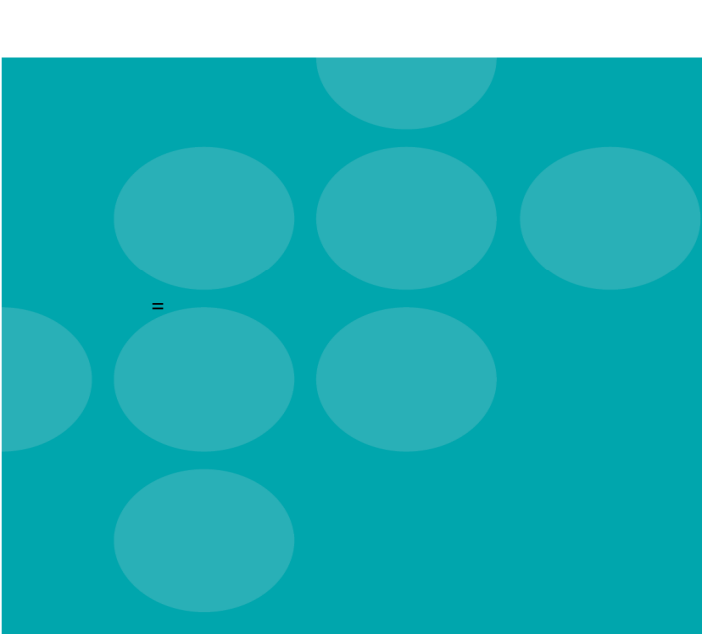
Les dépenses en subventions et contributions (S&C) du 1^{er} trimestre 2025-2026 totalisent 33,4 M\$. En 2024-2025, elles étaient de 29,1 M\$, pour une augmentation nette de 4,3 M\$ (+14,8 %) cette année.

Au 1^{er} trimestre de 2025-2026, les dépenses liées aux initiatives ponctuelles et ciblées ont augmenté, en raison du lancement de nouvelles initiatives au courant de la dernière année. Également, DEC a enregistré une hausse des dépenses dans le cadre du Programme de développement des collectivités puisqu'au 1^{er} trimestre de l'année 2024-2025, les ententes auprès des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des centres d'aide aux entreprises (CAE) étaient en cours de négociation. Globalement, ces ajustements ont entraîné une augmentation nette de 14,8 % des subventions et contributions.

Dépenses liées aux Autorisations législatives budgétaires

Les dépenses liées aux autorisations législatives lors du 1^{er} trimestre 2025-2026 s'élèvent à 1,5 M\$, comparativement à 1,4 M\$ au 30 juin 2024. Il s'agit d'une augmentation de 0,1 M\$ (+7,1 %) par rapport au 1^{er} trimestre 2024-2025. Les dépenses sont restées stables et aucune variation majeure n'est survenue entre les deux trimestres.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)



SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES

Risques et incertitudes

Dans un contexte d'incertitude économique et de transformation gouvernementale, DEC doit composer avec certains risques pouvant affecter sa capacité à atteindre ses objectifs et à livrer son mandat de façon optimale.

Situation financière

Les contraintes budgétaires, auxquelles s'ajoute l'examen des dépenses de la fonction publique, ainsi que l'incertitude entourant les fonds disponibles pour les prochaines années pourraient poser des défis à l'égard de la capacité d'intervention de DEC. Pour atténuer ce risque, DEC met de l'avant une gestion rigoureuse et soutenue de ses ressources humaines et financières; mise sur la simplification de ses processus internes et sur la modernisation de son environnement numérique, permettant de générer des gains d'efficacité; tout en poursuivant la transformation de certains modèles d'affaires, notamment en matière de recouvrement.

Programmes et services

Le contexte actuel, en particulier la situation économique mondiale et les changements dans l'offre de programmes gouvernementaux destinés aux PME, intensifient les défis auxquels fait face la clientèle de DEC et pose un risque sur la capacité de l'Agence à intervenir efficacement sur l'ensemble du continuum des projets de développement économique. Pour répondre à ces défis, DEC adapte ses programmes, poursuit sa collaboration avec ses partenaires et les autres paliers de gouvernement pour renforcer la capacité à identifier et à réaliser des projets stratégiques, tout en simplifiant l'accès à ses services, notamment par le déploiement progressif de son portail transactionnel.

Sécurité des technologies de l'information

Dans un contexte d'intensification des cybermenaces, DEC demeure exposé au risque d'un incident de cybersécurité qui pourrait perturber ses activités ou nuire à sa réputation. Pour renforcer sa résilience, l'organisation poursuit la mise en œuvre de parcours de formation ciblés en cybersécurité, la mise à jour des plans de continuité des activités, la tenue d'exercices de simulation, ainsi que l'évaluation des impacts potentiels sur les fonctions clés de l'organisation.



SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS
QUANT AU FONCTIONNEMENT,
AU PERSONNEL ET AUX
PROGRAMMES

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

DEC poursuit ses efforts dans le cadre de l'initiative pangouvernementale visant à recentrer les dépenses en fonction des priorités du Gouvernement. Aucun autre changement majeur n'est survenu durant le trimestre.



SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Approbation des cadres supérieurs

Cette section vise à fournir l'approbation des cadres supérieurs, telle que requise par la Politique sur la gestion financière, comme suit :

Approuvé par :

Sony Perron

Sous-ministre / Président

Montréal, Canada

Maxime Garon

Dirigeant principal des finances

Montréal, Canada



SECTION 6

ANNEXES

6.1 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2025-2026 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	45 101	9 191	9 191
Crédit 5 – Subventions et contributions	279 995	33 440	33 440
Autorisations législatives budgétaires totales	6 133	1 533	1 533
Autorisations totales	331 229	44 164	44 164

Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	44 487	10 857	10 857
Crédit 5 – Subventions et contributions	266 262	29 084	29 084
Autorisations législatives budgétaires totales	5 440	1 360	1 360
Autorisations totales	316 189	41 301	41 301

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6.2 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2025-2026 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	46 219	9 946	9 946
Transports et communication	318	121	121
Information	225	28	28
Services professionnels et spéciaux	2 869	187	187
Location	887	400	400
Services de réparation et d'entretien	46	12	12
Services publics, fournitures et approvisionnement	49	8	8
Acquisition de matériel et d'outillage	621	10	10
Paiements de transfert	279 995	33 440	33 440
Autres subventions et paiements	0	12	12
Dépenses budgétaires nettes totales	331 229	44 164	44 164

* Inclus les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)

Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	44 864	11 198	11 198
Transports et communication	341	263	263
Information	218	62	62
Services professionnels et spéciaux	3 024	188	188
Location	763	381	381
Services de réparation et d'entretien	19	17	17
Services publics, fournitures et approvisionnement	58	28	28
Acquisition de matériel et d'outillage	640	36	36
Paiements de transfert	266 262	29 084	29 084
Autres subventions et paiements	0	44	44
Dépenses budgétaires nettes totales	316 189	41 301	41 301

* Inclus les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)